



Auto Sport Compétition



Inscription

Nom : _____ **Prénom :** _____ **Né(e) le :** _____
Adresse : _____ **Ville :** _____ **Code postale :** _____
Tél. domicile : ☎
Tél. Bureau : ☎
Tél. portable : ☎
Adresse E-mail :@.....

-  Pilote.
-  Copilote.
-  Membre.

Cotisation annuelle de **50 €**

Régler par : Chèque ou Espèce*

Fait à

Le / /2024

Signature

*rayer la mention inutile

Résultat.2023 :

Programme.2024 :

Auto Sport Compétition - 2 Route chez Germain - 17460 RETAUD

☎ 07.62.45.48.05

<https://autosportcompetition-webador.webador.fr>

autosportcompétition0@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR.

Article 1 : Adhésion – Cotisation.

- ✓ Le montant de la cotisation est fixé annuellement par les membres du bureau pour la période du 01 janvier au 31 décembre de l'année en cours.
- ✓ Le renouvellement des cotisations devra parvenir au plus tard le 31 janvier, tout retard entraînant la suspension des avantages octroyés par le club à ses adhérents.
- ✓ Tout nouvel adhérent devra s'acquitter du montant de sa cotisation dans le mois de son adhésion.
- ✓ Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Article 2 : Réunion.

- ✓ Toute absence à une réunion devra être signalée rapidement à un des membres du bureau.
- ✓ Les convocations aux réunions seront adressées par SMS ou Mail.
- ✓ Les réunions provoquées en fonction des manifestations ou rallye auxquelles auxquelles l'association prendra part.

Article 3 : Matériel.

- ✓ Il est rappelé au chef d'équipe d'assistance, qu'il reste responsable du bon chargement du camion et de l'utilisation du matériel dans les bonnes règles.
- ✓ Le matériel détérioré pendant un rallye devra être signalé et réparé ainsi que l'entretien annuel.

Article 4 : Participation frais assistance.

- ✓ Tout équipage engagé sur un rallye participera au frais d'assistance à hauteur de 50 € Rallye Régional, 90 € Rallye National, 150 € Rallye International.
- ✓ Pour les déplacements de plus de 150 Km une participation supplémentaire sera demandée à établir suivant la distance.
- ✓ Le règlement devra se faire lors de la réunion de préparation 1 semaine avant l'épreuve.

Article 5 : Hébergement.

- ✓ L'association prendra en charge l'hébergement des membres sur les rallyes qui nécessitent un déplacement de plus de 150 Km du siège de l'association.
- ✓ L'association ne prendra pas en charge tout ou en partie les frais d'hébergement des personnes non à jour des cotisations.

Article 6 : Assistance.

- ✓ Il est demandé aux membres de l'assistance de respecter les consignes de sécurité et de bon sens dans les parcs mais aussi sur la route.
- ✓ Tous les membres, y compris les pilotes, sont tenus de participer à l'assistance des autres équipages s'ils ne sont pas participants à l'épreuve.

Article 7 : Représentation.

- ✓ Il est rappelé aux membres qu'ils sont les représentants du club sur les manifestations où ils sont présents. Il est demandé à chacun d'avoir un comportement et tenue adaptés. (Alcools, stupéfiant, toutes substances pouvant altérer le comportement).

Article 8 : Manifestation.

- ✓ Chaque membre se rendra disponible pour l'aide à l'organisation et à l'encadrement des manifestations que l'association pourrait organiser.

Article 9 : Prestations de l'association.

- ✓ Chaque équipage est libre du choix des rallyes.
- ✓ L'association participera aux frais d'hébergement et d'assistance uniquement dans le cadre des manifestations de la ligue Nouvelle-Aquitaine.
- ✓ Pour tout rallye hors ligue, un accord particulier devra être passé entre l'équipage et l'association.
- ✓ En cas d'équipages engagés sur des rallyes différents à une même date, les prestations seront prioritairement mises à disposition sur les manifestations ayant le plus d'engagés de l'association.

Article 10 : Sanction.

- ✓ Tous manquements au règlement intérieur entraîneront une exclusion temporaire ou définitive suivant la gravité des faits et sans remboursement des sommes perçues.

Article 11 : Soirée de fin d'Année.

- ✓ Il est rappelé à chaque adhérent qu'il est invité à participer à la soirée de fin d'Année qui clôture chaque saison.

Le/...../20..

Apporté la mention « lu et approuvé »

Signature.

A